



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-264004292-20240624-240624H1692H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 19 juin 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, DOMINIQUE DUBARRY, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Bernard POCH, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Christian BENEÏSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Sandrine BLAISIUÏS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Armandine BEAUGIER, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Geneviève MALET, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	8
Votants	25

N° 20240624-013

EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION DE FINANCEMENT - CONFERENCE DES FINANCEURS CNSA - SUBVENTION APPEL A PROJET - GYM ADAPTEE ET ART-THERAPIE

Madame la vice-présidente expose,

L'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse a déposé un dossier de demande de subvention « *Actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées* » auprès de la Conférence des Financeurs, dans le but de proroger les prestations de Gym adaptée et d'Art-Thérapie pour les résidents.

Par courrier du 12 avril 2024, le Département des Landes, après validation de la Conférence des Financeurs le 6 mars 2024 et de la Commission permanente du 12 avril 2024, a décidé d'attribuer à l'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse, à ce titre, une aide financière de 13.081 € afin de pouvoir mener les actions en référence sur l'année 2024.

Cette subvention se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-264004292-20240624-240624H1692H1-DE



- Gym adaptée = 7.070 €
- Art-Thérapie = 6.011 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **ADOpte A L'UNANIMITE**,

ARTICLE 1 :

A ACCEPTER la subvention précitée,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer la Convention fixant les modalités de versement et d'engagements.

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **27 JUIN 2024**

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. **Patricia LOUBERE** »